



# Actu Banque

Juillet 2021

Cette lettre d'information vous présente :

- > [Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français](#)
- > [Une actualité spéciale « conformité »](#)
- > [Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire](#)
- > [Nos émissions de radio](#)

## Développements réglementaires

### **Prolongement des mesures d'allègement du ratio de levier des banques**

L'ACPR a annoncé le 24 juin 2021 que les banques et les entreprises d'investissement de la zone euro sous sa supervision directe pourront continuer de bénéficier de l'exclusion de certaines expositions sur banque centrale du ratio de levier. Cet allègement du ratio de levier, mis en place à partir de septembre 2020, pourra ainsi se poursuivre jusqu'en mars 2022.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Consultation de la BCE sur les principes généraux concernant les options**

La BCE a lancé le 29 juin 2021 une consultation publique sur plusieurs mises à jour de ses principes généraux harmonisés concernant l'exercice des options et facultés prévues par le droit européen dans le cadre de la supervision bancaire.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Surveillance des entreprises d'investissement systémiques**

La BCE a annoncé le 25 juin 2021 qu'elle supervisera désormais les entreprises d'investissement les plus importantes et les plus systémiques en vertu de la nouvelle législation de l'Union européenne qui a pris effet le 26 juin 2021.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Prolongation du régime transitoire relatif aux exigences de fonds propres applicables aux expositions sur des contreparties centrales (CCP) de pays tiers**

La Commission européenne a annoncé le 24 juin 2021 sa décision de prolonger d'une année supplémentaire le régime transitoire régissant actuellement les exigences de fonds propres que les banques et les entreprises d'investissement de l'UE doivent respecter lorsqu'elles sont exposées à des contreparties centrales (CCP) de pays tiers.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Publication du nouveau canevas sur le rapport de contrôle interne**

L'ACPR a publié le 1er juillet 2021 la mise à jour du canevas du rapport sur le contrôle interne pour l'exercice 2021. Le nouveau canevas intègre les nouvelles dispositions introduites par l'arrêté du 25 février 2021 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Harmonisation de la législation européenne applicable aux succursales d'établissements de crédit de pays tiers**

L'EBA a publié le 23 juin 2021 un rapport sur le traitement des succursales de pays tiers en vertu du droit national des États membres. Un mécanisme de filialisation a été introduit également dans le cadre de ce rapport, pour les succursales de pays tiers répondant à un critère de taille et/ou d'autres indicateurs de risque quantitatifs et qualitatifs, ainsi que pour celles exerçant une activité de réception de dépôts couverts, le but de ce mécanisme étant la prévention et l'atténuation des risques

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Nouvelles exigences prudentielles à publier par les autorités compétentes concernant les entreprises d'investissement**

L'EBA a publié le 25 juin 2021 son projet final d'ITS relatif aux nouvelles exigences prudentielles à publier par les autorités compétentes concernant les entreprises d'investissement agréées en vertu de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID).

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Modification des reporting Titrisation, Actifs grevés et G-SIIs**

L'EBA a lancé le 23 juin 2021 une consultation publique pour la modification des ITS relatifs aux reporting prudentiels en termes de Corep titrisation, d'actifs grevés, ainsi que de reporting en matière d'identification des institutions d'importance systémique mondiale (G-SII).

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Lignes directrices de l'EBA sur les procédures et méthodologies communes pour le SREP**

L'EBA a lancé le 28 juin 2021 une consultation publique sur la révision des orientations concernant les procédures et méthodologies communes pour le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) et les tests de

résistance prudentiels.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Ajustements pour risque de crédit**

L'EBA a lancé le 24 juin 2021 une consultation publique sur les modifications de ses RTS relatifs aux ajustements pour risque de crédit dans le cadre du calcul de la pondération du risque (RWA) des expositions en défaut selon l'approche standard (SA).

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Vente des prêts non performants à des tiers**

Le conseil de l'UE a publié Le 28 juin 2021 un communiqué de presse sur la nouvelle directive qui coordonne les règles pour les gestionnaires de crédits et les acheteurs de crédit concernant les prêts non performants émis par les établissements de crédit.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## **Lignes directrices de l'EBA pour l'utilisation des données dans la mesure du risque de déficit attendu (ES) sous l'approche par les modèles internes**

L'EBA a publié le 13 juillet 2021 les lignes directrices finales en matière d'exigences auxquelles doivent répondre les données utilisées par les banques pour déterminer les scénarii de chocs futurs appliqués aux facteurs de risque modélisables.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

# Conformité

**Rapport annuel 2020 du pôle commun Banque / Assurance de l'ACPR et de l'AMF**

Le Pôle commun Assurance Banque Epargne de l'ACPR et de l'AMF a publié le 16 juin 2021 son rapport annuel 2020. Dans le contexte de la crise sanitaire, le Pôle commun de l'ACR et de l'AMF a poursuivi en 2020 ses actions en matière de veille et de contrôle des pratiques commerciales et de lutte contre les escroqueries financières. Dix ans après sa création, le Pôle commun s'est installé dans le paysage réglementaire comme un lieu de coopération renforcée entre les deux autorités, au service de la protection des clients du secteur financier.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## Rapport annuel 2020 de l'ESMA

L'ESMA a publié le 15 juin 2021 son rapport annuel qui donne un aperçu des travaux réalisés par l'ESMA au cours de l'année 2020. En plus de ses missions consistant à protéger les investisseurs et promouvoir la stabilité des marchés financiers au sein de l'Union européenne, l'ESMA a mis en œuvre des mesures afin de répondre aux effets combinés de la pandémie de COVID-19 et du Brexit sur les marchés financiers.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## Lutte anti-blanchiment

L'AMF a introduit le 7 juin 2021 un nouvel article dans son règlement général sur la localisation des services sur actifs numériques et fait évoluer sa doctrine (instruction DOC-2019-23, instruction DOC-2019-24 et position DOC-2020-07) relative à la réglementation applicable aux PSAN. cette ordonnance renforce le cadre de LCB-FT.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## Protection des investisseurs

L'AMF a publié le 3 juin 2021 une position (DOC-2021-04) pour intégrer les orientations de l'ESMA sur « certains aspects de MiFID II relatifs aux exigences de la fonction de vérification de la conformité ». Cette position remplace, depuis le 6 juin, la position AMF DOC-2012-17 intégrant les orientations de l'ESMA prises sous MIF 1.

 [Pour plus de détails, cliquez ici](#)

## Publications

### **Défi pour la transparence**

KPMG a présenté les résultats de sa 15ème étude annuelle portant sur la communication financière de 17 groupes bancaires européens à l'occasion d'un webinar qui s'est tenu le 6 juillet 2021.

 [Lire en ligne](#)

### **KPMG Regulatory Horizons : the outlook for financial services regulation**


Découvrez le dernier numéro de la publication trimestrielle du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui analyse les nouveaux enjeux des régulateurs bancaires et du secteur financier dans son ensemble.

 [Lire en ligne](#)

### **KPMG SSM Insights newsletter.**

Découvrez la dernière publication du BCE Office de KPMG qui propose une série d'articles qui traitent des sujets de préoccupation des banques européennes

 [Lire en ligne](#)



**Chaque mois,  
Fréquence Banque  
vous informe de  
l'essentiel de  
l'actualité  
réglementaire  
bancaire.**



**Écouter en ligne**

**Notre dernière émission du mois de juin est disponible depuis le 24 juin 2021 sur la page de [Radio KPMG](#), accessible via [KPMG.fr](#) et présente :**

- > Tour d'horizon de l'actualité réglementaire bancaire :**  
entreprises d'investissement, coût de la conformité lié aux exigences de déclaration prudentielle, mesures pour faire face au risque macro prudentiel...
- > Quels sont les points d'attention pour l'arrêté du 30 juin 2021 ?**  
avec **Mylène Miguiritchian**, Directrice au sein de la Doctrine comptable bancaire



**Actualités bancaires, fiscalité,  
réglementation... téléchargez  
l'application Radio KPMG et restez  
informé !**



[Contacts](#)

## Fabrice Odent

Associé Responsable du secteur  
Banque  
01.55.68.72.27



## Sylvie Miet

Associée Responsable du  
département Réglementaire Bancaire  
01.55.68.74.49



## Stéphane Salabert

Associé Consulting Bank en charge  
des sujets Conformité  
01.55.68.73.39



[kpmg.fr/mediasocial](https://kpmg.fr/mediasocial)



### [Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG\*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos préférences et votre désabonnement, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

\* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.